



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports

Comité régional des Hauts-De-France

COMITE DE LA SOMME FFPJP

MAISON DES SPORTS

Bâtiment B

2 rue Lescouvé

80000 AMIENS

**REGLEMENT INTERIEUR
DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DES CLUBS
OPEN, FEMININ, VETERAN, JEU PROVENCAL (05/09/2025)**

Article 1 : objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour but de fixer les spécificités des Championnats départementaux des Clubs (CDC open, CDCF, CDCV, CDCJ, CDCJP) qui ne peuvent aller à l'encontre des Règlements Nationaux des différents Championnat des Clubs.

Les Championnats Départementaux des Clubs sont pilotés par un Comité de Pilotage désigné chaque année par le Comité Départemental.

Celui-ci peut à chaque instant exercer son contrôle sur la bonne tenue des équipes, des joueurs, des phases de jeux, de la préparation des terrains, des feuilles de matchs, de la transmission des résultats, et peut prendre toutes décisions réglementaires pour le bon déroulement de ce championnat à quelque niveau que cela soit.

Article 2 : Participation des clubs

La participation aux CDC de la Somme est ouverte à toutes les associations affiliées auprès du C.D. 80. Plusieurs équipes peuvent être engagées par un même club. Deux équipes d'un même club peuvent évoluer au maximum sur un même niveau. Seul l'échelon le plus bas peut accueillir plus de deux équipes d'un même club.

Composition des équipes

La liste de base de chaque équipe sera celle de la feuille de match de la 1ère rencontre.

Article 3 : Inscriptions

Date Limite d'inscription

Elle est fixée chaque année par le Comité Départemental sur les imprimés remis lors de l'Assemblée Générale. Les inscriptions hors délai seront rejetées, sauf pour le complément d'un groupe qui comporterait un blanc. Un tirage au sort sera effectué si nécessaire.

Modalité d'Inscription

Les fiches d'inscription, de l'ensemble des équipes qui s'inscrivent en CDC doivent comporter les noms des clubs ainsi que les noms, adresses et coordonnées téléphoniques des capitaines pressentis pour gérer les équipes.

Le formulaire d'engagement est fourni chaque année par le CD80 et doit être accompagné des frais d'inscription de 40€ par équipe (chèque établi à l'ordre du comité FFPJP de la Somme ou virement bancaire).

Les inscriptions seront transmises, par voie postale, à l'adresse du président du comité de la Somme.

Article 4 : les divisions CDC du CDC open

CDC1

Cette division est composée de 12 équipes de clubs qui sont réparties en 2 groupes (CDC1A et CDC1B) de 6 équipes. Les rencontres ont lieu sur 3 journées avec un seul match la première journée et deux matches les suivantes (suivant le calendrier fixé par le Comité Départemental).

CDC2

Cette division est composée de 24 équipes de clubs qui sont réparties en 4 groupes (CDC2A, B, C et D) de 6 équipes. Les rencontres ont lieu sur 3 journées avec un seul match la première journée et deux matches les suivantes (suivant le calendrier fixé par le Comité Départemental).

CDC3

Cette division est composée de 24 équipes de clubs qui sont réparties en 4 groupes (CDC3A, B, C et D) de 6 équipes. Les rencontres ont lieu sur 3 journées avec un seul match la première journée et deux matches les suivantes (suivant le calendrier fixé par le Comité Départemental).

CDC4

Ce dernier niveau n'est pas limité en nombre d'équipe d'un même club. **La première inscription d'une équipe pour un club se fait obligatoirement et exclusivement par cette plus petite division.**

Le calendrier des matches de ce groupe est fonction des inscriptions et du nombre d'équipes. Il sera donc transmis chaque année après le tirage.

Article 5 : tirage au sort des groupes et répartition géographique

Les groupes d'une division sont constitués par le Comité de Pilotage qui tient compte de la meilleure proximité géographique afin de diminuer les coûts pour les clubs. Ainsi les groupes peuvent être reconstitués chaque année pour les mêmes raisons.

2 zones géographiques sont créées pour une meilleure gestion de ces critères. Elles prennent noms de :

- Zone Maritime (Pour les équipes issues du Maritime).
- Zone Centre et Santerre (Pour les équipes du Centre et Santerre)

Il se peut, toutefois, que certaines équipes soient amenées à changer de secteur pour permettre l'établissement et l'équilibrage des groupes.

Il ne peut y avoir plus de deux équipes d'un même club par division, sauf en CDC4.

Les équipes d'un même club doivent être placées dans des groupes différents. Toutefois, si pour une raison géographique, ces 2 équipes du même club sont placées dans le même groupe, elles s'affronteront dès le 1^{er} match de la 1^{ère} journée.

Tirage au sort

Le tirage au sort des groupes est effectué par le Comité.

Journées de compétitions des groupes :

Dans le but de valoriser cette compétition, le championnat des clubs se déroule sur des sites de rassemblement de plusieurs divisions et/ou groupes.

Le Comité Départemental désigne un ou plusieurs clubs dans chaque zone pour accueillir une journée de match de groupe.

3 Journées de compétitions pour les matchs de groupe sont programmées :

Toutes les équipes d'une zone se retrouvent sur un même terrain désigné.

La première journée a lieu sur une demi-journée, les 2^{ème} et 3^{ème} journées sont programmées à partir de 9h30.

- Pour un début des parties à 14 heures : présence des équipes à 13h30
- Pour un début des parties à 9 heures 30 : présence des équipes à 9h00

Article 6 : Phase Finale CDC1, CDC2, CDC 3, CDC4

CDC 1

Les 2 premières équipes de chaque groupe se qualifient pour les phases finales du championnat.

Les 1/2 finales se jouent comme suit : le 1^{er} d'un groupe contre le 2^{ème} de l'autre groupe. Les gagnants jouent le titre de champion, les perdants jouent la 3^{ème} place.

Montée : l'équipe championne

Descente : les deux dernières équipes de chaque groupe.

CDC 2

La première équipe de chaque groupe se qualifient pour les phases finales du championnat.

Les 1/2 finales sont établies avant le tirage au sort général. Les gagnants jouent le titre de champion, les perdants jouent la 3^{ème} place.

Montée : la première équipe de chaque groupe

Descente : les deux dernières équipes de chaque groupe

CDC 3

La première équipe de chaque groupe se qualifient pour les phases finales du championnat.

Les 1/2 finales sont établies avant le tirage au sort général. Les gagnants jouent le titre de champion, les perdants jouent la 3^{ème} place.

Montée : les deux premières équipes de chaque groupe

Descente : les deux dernières équipes de chaque groupe

CDC 4 :

Championnat à 5 groupes, **seules quatre des cinq premières équipes de chaque groupe, celles ayant le plus de points, se qualifient pour la phase finale du championnat.** Les 1/2 finales sont établies avant le tirage au sort général. Les gagnants jouent le titre de champion, les perdants jouent la 3^{ème} et la 4^{ème} place.

Montée : les premières équipes des cinq groupes et les trois meilleures deuxièmes des cinq groupes (celles ayant le plus de points)

A noter : Les montées et descentes du CDC sont directement impactées par les descentes du Championnat Régional des Clubs, voir du Championnat National des Clubs. Les prévisions données ci-dessous peuvent donc être adaptées.

Dans le cas où 2 équipes d'un même club se maintiennent en division supérieure, et qu'une ou plusieurs équipes de ce club soient qualifiées pour la journée finale du niveau immédiatement inférieur, le Comité de Pilotage prononcera les montées correspondantes dans l'ordre du classement pour les équipes non finalistes.

Article 7 : Phases Finales CDCF, CDCV et CDCJP

CDCF :

Les quatre meilleures équipes participent à la phase finale.

Montée : l'équipe championne

CDCV :

La première équipe de chaque groupe se qualifie pour les phases finales du championnat.

Les ½ finales sont établies avant le tirage au sort général. Les gagnants jouent le titre de champion, les perdants jouent la 3^{ème} place.

Montée : l'équipe championne

CDCJP :

Les 2 premières équipes de chaque groupe se qualifient pour les phases finales du championnat.

Les ½ finales se jouent comme suit : le 1^{er} d'un groupe contre le 2^{ème} de l'autre groupe. Les gagnants jouent le titre de champion, les perdants jouent la 3^{ème} place.

Montée : l'équipe championne

Article 8 : finale départementale

Elle se doit d'être en conformité avec le Règlement National. Les terrains seront également tracés.

Présence des équipes qualifiées à 9H00, pour l'écriture des feuilles de match.

Jet du But 9h30.

En cas de match nul lors de phases finales, le départage au tir de précision simplifié sera appliqué et en cas de nouvelle égalité la « mort subite ».

Article 9 : licences et feuilles de matchs

Licences

Pour le match concerné, le capitaine de chaque équipe inscrira la composition de son équipe, en déposant les licences des joueurs participants à cette rencontre à la table. Ces licences devront être valides pour l'année en cours.

L'unité de jeu étant le match, en cas de changement de joueurs entre deux rencontres, il devra être procédé aux vérifications nécessaires concernant ces nouveaux joueurs et les licences seront également conservées à la table de contrôle.

Feuille de match

Avant chaque début de phase (tête-à-tête, doublette, triplète) le capitaine inscrira les joueurs participants à la phase concerné sur la feuille de match, du côté de feuille qui lui est attribué. La feuille sera pliée dans son centre et donc, la partie de l'équipe adverse de la feuille sera cachée de sa vue. La feuille de match, ainsi remplie à l'abri des regards, une fois dépliée donnera l'ordre des rencontres par les face à face désignés. Cette opération est placée sous le contrôle du délégué, de l'arbitre officiant, ou d'un membre de la commission d'organisation ou du Comité Départemental.

En cas de rencontre non jouée avec les deux équipes présentes (victoire sans jouer), le vainqueur bénéficiera du gain du match comme un forfait (19/0).

Ce même score sera pris en compte pour les clubs « exempt » du CDC4 afin de palier aux déséquilibres des groupes (5 ou 6) et permettre le classement.

A la fin de chaque match, les capitaines ainsi que l'arbitre (ou le délégué en cas d'absence d'arbitre) devront signer la feuille de match pour certifier le résultat.

Transmission au Comité de pilotage :

Le délégué de table, ou à défaut, le président du club recevant, devra transmettre sous 48 heures, et par voie postale, les feuilles de match de la journée de compétition au responsable su suivi désigné par le comité de la Somme.

Article 10 : les forfaits

Forfait simple :

Le forfait est déclaré simple, jusqu'à 2 matchs forfaits, soit la valeur d'une journée de groupe.

L'équipe déclarant forfait simple marque 0 point par match forfait. Son adversaire est déclaré vainqueur et marque les 3 points de la victoire sur un score de 19 à 0 au goal-average, suivant la réglementation nationale.

Une amende de 50€ par match sera appliquée (l'amende sera doublée si le club forfait n'a pas prévenu ses adversaires et le comité de la Somme 72h avant, ce supplément sera reversé aux clubs s'étant déplacé pour rien)

Forfait général :

Une équipe inscrite, déclarant plus de 2 matchs forfaits, sera déclarée forfait général.

En conséquence, tous les résultats précédemment acquis seront annulés. Chaque adversaire se verra doter d'une victoire avec 3 points et d'un goal-average de 19/0.

Une amende de 50€ par match sera appliquée (dans les mêmes conditions que le forfait simple) ainsi qu'une amende de 250€ pour le forfait général.

Article 11 : arbitrage

Pour chaque journée de compétition, un arbitre sera désigné par la commission départementale d'arbitrage. Le comité de la Somme prendra à sa charge les frais d'arbitrage. Il désignera aussi un responsable de la table de marque qui sera chargé de remplir les feuilles de matchs et de vérifier l'ordre des rencontres.

Le club aura les obligations prévues par le cahier des charges des championnats du CD80

Validé par le comité départemental,
lors de la réunion du 18 juillet 2025